

Note de présentation

Critères d'attribution des berceaux en crèches

CT 7 décembre 2021

1. Présentation du contexte

Le rôle du SCASC est de financer des berceaux (16 +8) pour garantir aux personnels/parents d'AMU d'avoir des places au sein des deux crèches partenaires à AMU : Babilou à Aix (site universitaire), Pop Corn à Luminy entrée campus (hors site universitaire).

Une campagne annuelle d'attribution est organisée pour chaque crèche courant mars/avril par chaque prestataire en présence de représentants du SCASC. Tous les berceaux sont pourvus à cette occasion pour la rentrée suivante. Une attribution au fil de l'eau peut être effectuée suite au départ d'un agent en cours d'année mais c'est très à la marge.

L'étude des dossiers de candidature est réalisée en amont de la commission d'attribution par chaque structure d'accueil. L'attribution des berceaux est réalisée conjointement par chaque structure d'accueil et le SCASC sur la base d'une grille de critères définie par AMU. Le SCASC est garant auprès des deux partenaires du respect de l'application de ces critères.

A l'usage, ces critères se sont révélés peu discriminants pour départager les candidatures.

L'objectif est d'introduire de nouveaux critères et une nouvelle pondération pour assurer un départage objectivable.

La proposition ci-dessus émane en premier lieu du SCASC avec les assistants de service social, la référente enfance et les référents crèches d'Aix et Luminy.

Dans un second temps, elle a été retravaillée avec les membres du groupe de travail « enfance » composé de représentants de chaque organisation syndicale élus au conseil de gestion du SCASC.

Vote du conseil de gestion du 18/11/2021 : 1 contre, 2 abstentions et 22 favorables

2. Proposition soumise au Comité technique

Avis sur les critères d'attribution des berceaux en crèches